cHoRéDaNsE et LoIsIrS

Boulevard Sadi Carnot
91490 Milly la Forêt
✉- choredanse.et.loisirs@laposte.net

Fiche d'inscription
adhérents mineurs

année 20...../20.....

► Renseignements concernant l'adhérent(e)

NOM :.....Prénom : .....

Date de naissance :..... (Numéro d'adhérent* :.....)

Adresse : :n° et rue .....

Ville : ..... Code postal | | | | | |

Activités pratiquées dans l'association :

....

► Renseignements concernant le responsable légal

NOM :..... Prénom :.....

Adresse (si différente de l'adhérent) :.....
.....

✉Adresse mail sur laquelle nous pourrons vous communiquer rapidement toutes les infos : planning des prestations, changements éventuels d'horaires ou de salle *(Merci d' écrire avec le plus grand soin afin d'éviter toute erreur lors de la retranscription)*

Mail de maman : ✉

Mail de papa : ✉

Autre (préciser le lien avec l'enfant) ✉

► Autre personne ayant occasionnellement ou couramment la responsabilité de l'enfant et que nous aurions besoin de connaître *(service de placement social, parent séparé avec garde alternée, nourrice, voisine, grands-parents .....)*

NOM :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Ville ..... tél :.....

adresse mail : ✉

► Pour vous joindre : En cas de besoin, par ordre de priorité

Noms et prénoms des personnes à prévenir les jours d'activité ou de prestation

	Nom	numéros(s) de tel	lien de parenté
Mercredi		☎ ☎ ☎	
Samedi ou dimanche *en cas de représentation*		☎ ☎	

►En cas d'urgence : Vous serez contactés selon les informations que vous nous avez communiquées ci-dessus. En cas d'accident ou de malaise grave, la procédure d'urgence consiste à appeler le 15 (0u 112). Le médecin régulateur du SAMU devient alors responsable des suites à donner. Il décide de la conduite à tenir, du lieu et mode de transport à mettre en place.

► Attestation d'aptitude à la pratique de l'activité :
Remplir le document cerfa « QS – *15699* »
Réponse FFCO en septembre 2022 (suite au dernier texte en vigueur paru en juin 2022)
L'article L. 231-2 du code du sport prévoit que : « pour les personnes mineures [...] l'obtention ou le renouvellement d'une licence, permettant ou non de participer aux compétitions organisées par une fédération sportive, est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale ».
Par conséquent, la présentation du certificat médical n'est pas obligatoire pour les mineurs. Il convient de demander aux représentants légaux une attestation selon laquelle l'enfant a répondu "non" à l'ensemble des questions du questionnaire de santé

Précisions qui pourraient être utiles :

Allergie alimentaire : non * oui * lesquelles .....
Allergie sparadrap/ autre produit de soin: non * oui * lesquels .....
Traitement médical spécifique (asthme, ou autre) non * oui * .....
Je m'engage à transmettre sous enveloppe cachetée toute information pouvant être utile aux animateurs, ou aux services de secours (allergies médicamenteuses, maladie spécifique, autre information médicale)

Recopier la mention « lu et approuvé »

date Signature

► Documents à fournir pour toute inscription:

- La fiche d'inscription **avec photo**

Selon tarifs annuels en vigueur :

- le paiement de l'adhésion au club
- le paiement de la cotisation de l'activité

Selon formules en vigueur
(cotisation annuelle/trimestrielle/ carte de cours),

- Moyens de paiements : chèques , espèces, virement
- Association conventionnée recevant :chèques vacances, co

► Autorisation de droit à l'image:

Lors des activités régulières, lors des spectacles, des bals, ou lors des fêtes de l'association, les sorties, votre enfant est susceptible d'être photographié ou filmé par des membres de l'association, le public, des médias locaux ...Selon la loi, une autorisation de droit à l'image est obligatoire.
Après avis de l'assemblée générale en date du 25/03/2017, les mentions suivantes sont précisées :
1) « Une autorisation de droit à l'image est jointe à la présente fiche d'inscription. »
2) En cas de fête ou de démonstrations, l'association s'autorise le droit d'exclure toute personne qui refuserait le droit à l'image, et ce, afin de ne pas pénaliser les autres membres du groupe.

Il est cependant rappelé que ../.. ***Le site de la CNIL précise : "Lorsque la capture de l'image d'une personne a été accomplie au vu et au su de l'intéressée sans qu'elle s'y soit opposée alors qu'elle était en mesure de le faire, le consentement de celle-ci est présumé". »***

Merci de bien vouloir **à remplir le document ci-dessous :**

Je soussigné(e)_____, père*/mère*/représentant légal*

De l'enfant (nom et prénom) : _____

Veuillez écrire OUI ou NON :

- Accepte d'être photographié et filmé lors des activités régulières de l'association, et pendant les fêtes et sorties organisées par l'association……
- Je note que ces images (photographies et vidéos) pourront être utilisées pour :
  - les affichages et les documents publicitaires de l'association
  - les affichages et documents publicitaires des municipalités
  - les publications diverses : revues associatives, municipales, et journaux
  - les sites internet de l'association et des municipalités
  - les publications sur le réseau facebook de l'association et des communes

► Informations complémentaires:

- Je reconnais avoir été informé de la mise en place d'un protocole sanitaire et m'engage à le respecter
- Le règlement intérieur de l'association est consultable sur le site internet

Fait à : **Date :**

Signatures père* mère* autre représentant légal*

► Respect, renvois et exclusions :

- Tous les enfants présents doivent se conformer aux consignes des responsables de l'activité, garants de la sécurité et du bon fonctionnement de l'atelier. Les parents doivent donc s'en faire le relai.
- En cas de désaccord avec l'animatrice, les parents pourront en discuter en dehors du cours, mais ne sont pas autorisés à contredire l'animatrice devant les enfants pendant l'activité .
- Le non respect de ce point pourra faire l'objet de renvois, sans dédommagement

Danse, Cheerleading, Landy

POMPOM GIRLS

MAJORETTES

► Informations vestimentaires : La pratique des activités nécessite le port, les jours d'entraînement, d'une tenue adaptée, à savoir :

- un caleçon, jogging, ou short, mais **pas de jean serré, ni de jupe** (sauf demande du professeur)
- cheveux longs, de préférence attachés (sécurité et aisance)

► Pour les démonstrations :

Ces ateliers sont appelés à animer des manifestations extérieures telles que fêtes de villages, ou organisations sportives des clubs des alentours. Aucune obligation d'y participer, mais **l'obligation de prévenir** de sa présence ou de son absence pour les prestations annoncées.
Afin d'avoir le temps de travailler les changements de places pour chacune des chorégraphies, et ce, en fonction des absentes et des présentes, il vous est demandé de prévenir **au moins deux mercredis avant la date de la prestation.**
Le planning est remis à l'avance (dès que possible) et réactualisé régulièrement selon les informations reçues. Pensez également à le consulter sur le site.
Si vous nous avez fourni une adresse mail, il vous parviendra par ce biais.
Une information avec horaires et lieux de RV est ensuite adressée par mail ou remise lors des ateliers à celles qui ont accepté de participer à la dite prestation.

Les jours des prestations, vous devrez avoir

- des tennis en toile blanche pour les prestations en intérieur, ou en été
- des tennis en cuir (ou simili) blanc pour les prestations d'hiver à l'extérieur
- un legging blanc, un legging noir
- des cheveux coiffés selon demande du professeur
- un petit nécessaire à coiffure (brosse à cheveux personnelle)

(prévenir en cas d'allergie à la laque)
L'association fournit la quasi totalité des vêtements pour les défilés et les représentations, mais un vêtement spécifique peut parfois être demandé pour une chorégraphie précise (ex : short ou jean). Vous serez avertis à l'avance.

Je soussigné (nom et prénom) :……
Atteste avoir pris connaissance des modalités ci-dessus, m'engage à prévenir des participations ou non de mon enfant aux prestations (*cas particuliers :n'hésitez pas à signaler)*

► Informations complémentaires:

- L'association met en place le protocole sanitaire en fonction de la réglementation. Je m'engage à le respecter
- Le règlement intérieur de l'association est consultable sur le site internet

Fait à : **Date :**

Signatures père mère autre représentant légal

Réservé gestion interne			
dossier :	*adh :*	*cotis :*	*autre :*